

Un coffre de confrérie ou de fabrique provenant d'Aucun

Le 19 février 2014, M. Jean Génot¹ avertissait le Conservateur des antiquités et objets d'art des Hautes-Pyrénées, de la vente aux enchères à Pau, trois jours plus tard, d'un coffre « d'époque Louis XIV », signé et daté de 1703. À l'intérieur du couvercle, un écriteau précisait : « Coffre du conseil de fabrique du village d'Aucun - 65 400 - 1703 – abritaient (sic) les archives, les fonds et l'orfèvrerie de la paroisse ».

Des recherches menées aux Archives départementales n'ont pu prouver la présence ancienne de ce meuble dans un bâtiment communal, information qui aurait permis à la commune d'en demander la restitution comme objet public. Après concertation avec la municipalité d'Aucun, c'est finalement le Conseil général qui a fait l'acquisition de ce coffre lors de la vente. Il est depuis conservé à Tarbes en attente d'une valorisation.

Description

Le coffre d'Aucun est de forme rectangulaire, il mesure 114 cm de large et 61,5 cm de haut pour une profondeur de 46,5 cm. L'épaisseur moyenne des panneaux est de 2 cm en moyenne. Sa structure se compose de quatre montants carrés rainurés recevant les quatre panneaux formant les côtés. Le fond est constitué par deux planches assemblées, le couvercle par un grand panneau central et deux bordures. Tous les assemblages sont chevillés. En partie basse, trois faces du coffre sont décorées à la base d'une large moulure fixée par des clous forgés. Le couvercle est retenu par deux larges pentures terminées en pointe. Le coffre conserve sa serrure dont l'entrée est une plaque de métal en forme d'écu renversé, pourvue de deux trous de clés, et repercée portant l'inscription : ME FECIT IP : TARRIEV ANNO 1703 = Jean Pierre (ou Paul) Tarrieu m'a fait l'an 1703. Sur chacune des faces latérales est fixée une large poignée de fer forgé. Intérieurement, la présence de deux baguettes verticales bouvetées témoigne de l'existence d'une séparation intérieure parallèle aux côtés du coffre, qui créait un compartiment (disparu) occupant le tiers droit. Le bois employé est du noyer. Il est à noter une restauration de ce meuble par ajouts de greffes de bois, principalement au niveau de la moulure située en partie basse. Sous le fond, des tasseaux ont été cloués pour recevoir des roulettes.



Vue de la face avant du coffre.

¹ M. Jean Génot a eu l'occasion de s'intéresser aux coffres présents dans les églises. Il a publié un petit article informant et sensibilisant sur ces modestes mais intéressants objets : Jean Génot, « Des objets dont on oublie l'usage », *L'Écho de Neste – Barousse*, n° 534, septembre-octobre 2013 pp. 14-16.

Origine

La présence d'une serrure à plusieurs clés permet d'affirmer que ce coffre n'est pas un meuble privé ou de famille. Comme indiqué sur l'écriteau manuscrit du couvercle, il s'agit bien vraisemblablement d'un coffre de fabrique ou de confrérie. Ces associations de paroissiens, placées sous le contrôle d'un prêtre, se réunissaient régulièrement et produisaient des archives : registres de délibérations et de comptes, quittances... Elles pouvaient aussi recevoir de l'argent et posséder des terres. Ces documents et espèces se devaient donc d'être conservés sous clé dans l'église au siège de la confrérie. Les communautés villageoises, se réunissant souvent devant ou dans l'église, pouvaient elles aussi disposer de ce type de meuble. Ce fut le cas par exemple de la communauté de Loudervielle qui a constaté en 1728 le vol de ses titres, renfermés dans un coffre de la sacristie.²

Un édit royal de 1695 précise : « *XXXII – Les titres & papiers concernant la Fabrique seront mis dans un coffre ou armoire fermant à trois serrures & clefs différentes, lequel sera placé dans la sacristie, & les clefs en seront remises, une es mains du curé, l'autre es mains du marguillier en exercice, et la troisième es mains du procureur fiscal* ». ³

Dans les statuts de la confrérie de la Vierge, instituée en 1619 dans la cathédrale de Tarbes, il est précisé : « [Article] 16 - La dicte confrairie aura un coffre pour que dans icelluy soient gardés les documentz d'icelle confrairie, lequel coffre aura deux clef, l'une desquelles le prieur gardera, et l'autre tel [confraire] que la confrairie jugera pour les rendre lors qu'il leur seront demandées ». ⁴

Lors de la visite pastorale du 16 septembre 1781, l'envoyé de l'évêque note la présence dans la sacristie d'Aucun d'un « vieux coffre », et précise que la paroisse ne possède alors ni confrérie ni fabrique.⁵ Dans son questionnaire adressé en 1783 aux prêtres du diocèse l'évêque interroge sur les fabriques et confréries, et demande : « Y a-t-il un coffre à deux clefs pour mettre les titres & papiers de l'église ou l'argent de la fabrique ; & entre les mains de qui sont-elles ? » ⁶ Pierre Montauban, curé, confirme l'absence de fabrique et confréries, pour ce qui est du coffre : « Il y a une armoire dont moi archiprêtre ay la clef, où sont ledit mémoire et quelques papiers qu'il y a en petit nombre ».

Difficile de faire le lien entre ces sources trop imprécises et le coffre racheté en vente publique. En est-il question dans le terme « vieux coffre » évoqué dans la visite de 1781 ? L'absence de confrérie à la fin de l'Ancien Régime à Aucun est une situation qui n'a pas toujours existé. En 1576 on trouve ainsi la mention d'une confrérie à saint Blaise et en 1650, une fabrique gère une chapelle Saint-Roch dans la paroisse.⁷

Ces éléments permettent donc d'accréditer la provenance aucunoise de ce coffre, comme le précise l'écriteau collé à l'intérieur du couvercle. Comment ce meuble est-il tombé en mains privées ? Il semble avoir appartenu à au moins deux particuliers avant d'être mis aux enchères. Des éléments concernant le patronyme Tarrieu, figurant sur la platine de façade, permettront peut-être de préciser une origine. Quant à la datation elle pourrait être antérieure à 1703 et remonter au XVII^e siècle. La serrure semble en effet avoir été changée et adaptée à un emplacement plus ancien.

Thibaut de Rouvray
Chargé de mission Inventaire

² Fr. Marsan, « Un vol d'archives dans l'église de Loudervielle, en 1728 », *Le Louron*, n° 16, 1^{er} mars 1933.

³ « Articles proposés par le procureur général du roi pour être exécutés dans l'administration de la Fabrique & paroisse de Villeneuve-le-Guyard », M. Sallé, *L'esprit des ordonnances de Louis XIV*, Paris, 1758, tome second, page 532.

⁴ Statuts de la confrérie de Notre-Dame - ADHP – G 42.

⁵ ADHP, G 1465 fol. 270-281.

⁶ Questionnaire relatif à l'état des paroisses du diocèse de Tarbes (1783), Médiathèque Louis Aragon, Tarbes, Aucun, MS 59 – 040.

⁷ Annette Parrou, « Historique des églises de la vallée d'Azun », *Lavedan et pays Toy*, 1980, pp. 134-135.